**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Energies renouvelables et de récupération**

* Contexte et enjeux pour le Grand Est

Le premier objectif du SRADDET est de « *Devenir une région à énergie positive et bas-carbone à horizon 2050* », ce qui nécessite entre autres de multiplier par 3,2 la production d’énergies renouvelable et de récupération (EnRR), afin que celles-ci couvrent 100% des besoins énergétiques régionaux. L’objectif 4, « *Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique* », décrit les différentes trajectoires de développement visées en fonction de la source d’énergie :

* Maintien de la filière bois comme première filière renouvelable jusqu’en 2030 ;
* Essor de la filière biogaz (méthanisation et gazéification), afin qu’elle devienne la première filière renouvelable en 2050 ;
* Consolidation de la filière éolienne, qui serait la troisième filière en 2050 ;
* Fort développement de l’exploitation de la chaleur fatale, en s’appuyant sur le tissu industriel du Grand Est ;
* Augmentation progressive de la géothermie.

Enfin, l’objectif 5 du SRADDET, « *Optimiser et adapter les réseaux de transport d’énergie* », souligne que ceux-ci doivent évoluer pour s’adapter à ce développement d’énergies renouvelables décentralisées, et notamment que le développement de solutions en matière de stockage et de réseau intelligent est nécessaire.

Dans ce contexte**, les acteurs du secteur ont identifié plusieurs besoins et thématiques prioritaires pour pouvoir atteindre ces objectifs :**

* Le déploiement des infrastructures, notamment pour le **développement d’écosystèmes territoriaux énergétiques complets**, la nécessité **d’améliorer les systèmes de stockage et la gestion des réseaux électriques** en favorisant des logiques de *smart-grid* (ex : adossement de l’éolien à l’hydrogène pour permettre le stockage d’énergie) ou encore le développement de la méthanisation.
* Le besoin de **montée en compétences** sur ces sources d’énergie.
* Le potentiel des **projets d’énergie renouvelable citoyens** a également été mis en avant à plusieurs reprises.
* Le développement de **réseaux transnationaux énergétiques**.
* Dispositifs de financement pertinents

***Mode d’emploi****- Cette fiche n’a pas vocation à fournir toutes les informations sur les différents programmes de financement existants mais vise uniquement à servir d’aiguillage, de point d’entrée, pour les personnes souhaitant se renseigner sur les possibilités de financement de leur projet.*

*Si l’un des programmes présentés ici vous semble intéressant, il est donc nécessaire de consulter la fiche dédiée, qui détaillera la durée de projet, le montant des budgets attendus et le taux de cofinancement, le type de partenariat attendu, etc.*

*N.B : ces fiches visant à identifier les possibilités de financement autres que celles offertes par les fonds structurels (FEDER, FEADER, FSE, etc.) ces fonds ne sont donc pas mentionnés ici.*

*N.B 2 : les programmes de financement apparaitront plusieurs fois dans chaque fiche, car chaque programme permet de financer plusieurs thématiques identifiées comme prioritaires pour la Région Grand Est. Il est donc recommandé de ne lire que les sous-domaines intéressants pour vous.*

*N.B 3 : Les informations données dans ces fiches pour les programmes LIFE et UIA portent sur le programme 2014-2020, les informations pour le programme 2021-2027 n’étant pas encore connues. Les informations données pour le programme Horizon Europe ne portent que sur le programme de travail actuel, à savoir le programme de travail 2021-2022 (les priorités et sujets de projets présentés ici pourraient donc être amenés à évoluer). Concernant les informations sur les programmes INTERREG et MIE celles-ci proviennent de premiers documents provisoires, il conviendra donc de vérifier ces informations une fois les Programmes opérationnels et règlements définitifs adoptés.*

Table des matières

[Déploiement des infrastructures : écosystèmes énergétiques territoriaux, systèmes de stockage, réseaux, unités de production d’énergie 2](#_Toc75420382)

[Projets de territoire et projets d’énergie renouvelable citoyens 3](#_Toc75420383)

[Montée en compétences - Sensibilisation 4](#_Toc75420384)

[Réseaux transnationaux énergétiques 5](#_Toc75420385)

[Projets de recherche et d’innovation 6](#_Toc75420386)

[A savoir 7](#_Toc75420387)

# Déploiement des infrastructures : écosystèmes énergétiques territoriaux, systèmes de stockage, réseaux, unités de production d’énergie

Le développement des énergies renouvelables et de récupération peut nécessiter des **investissements significatifs pour le déploiement des infrastructures nécessaires**. Pour cela, plusieurs instruments européens peuvent être sollicités.

**Banque européenne d’investissement (BEI) :** la BEI propose différents dispositifs de financements de type prêts, garanties ou apports en capital. En tant que « banque européenne du climat », elle peut notamment apporter un **appui au financement des investissements** (prêts, prêts-cadres, prêts intermédiés pour les plus petites structures…) des secteurs publics et privés, y compris dans le domaine des EnRR.

**InvestEU :** ce programme d’investissement majeur devra permettre de débloquer des investissements en faveur de la production d’EnR, de distribution et de stockage de l’énergie, de systèmes innovants de production combinée de chaleur et d’électricité, de production de biocarburant, etc. L’appui d’InvestEU consiste majoritairement en des prêts ou des apports en fonds propres.

**Mécanisme pour l’interconnexion en Europe (MIE) :** le programme MIE subventionne des projets structurant les réseaux européens dans les secteurs des transports, de l’énergie et du numérique. Son volet « Energie » finance des projets structurants (contribuant à des projet d’intérêt commun) liés aux réseaux énergétiques ainsi que des projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables. Cet appui prend la forme de subventions aux études et dans certains cas aux travaux.

**Banque européenne d’investissement** **(BEI) – instrument de prêt du MIE :** une partie du Mécanisme pour l’interconnexion en Europe suscité est géré par la BEI et consiste en un instrument de prêt dédié principalement aux secteurs des transports et de l’énergie. Il est possible de combiner les deux volets du MIE sur un même projet (subvention et prêt). Pour l’énergie, les projets visés concernent l’amélioration des infrastructures énergétiques.

**Mécanisme de financement des énergies renouvelables de l'UE :** ce nouveau mécanisme vise à considérer de manière collective l’atteinte des objectifs de l’Union européenne en termes de production d’énergie renouvelables. Il liera des « États contributeurs », qui contribueront financièrement au dispositif dans le but que des projets d’énergie renouvelable soient mis en œuvre sur le territoire d’« États hôtes », et ce afin d’allouer de la manière la plus optimale les projets d’énergies renouvelables sur les territoires où ils auront le plus de plus-value. Il n’existe pas de fiche dédiée sur ce programme, pour plus d’informations rendez-vous [ici](https://ec.europa.eu/energy/topics/renewable-energy/eu-renewable-energy-financing-mechanism_fr).

Dans une moindre mesure, les programmes de financement visant à soutenir les projets de territoire ou les projets innovant permettent tous le développement d’infrastructures d’énergie, mais à des échelles réduites permettant principalement la démonstration d’une nouvelle méthode ou méthodologie.

# Projets de territoire et projets d’énergie renouvelable citoyens

**LIFE -** le programme LIFE finance des projets portant sur tous types de sujets environnementaux. Ces projets peuvent être portés par n’importe quel acteur pertinent par rapport au sujet du projet (privé, public, associatif, etc.), pour des projets monopartenariat ou avec partenariat, et qui peuvent être locaux, nationaux ou internationaux.

* **Volet « Climat »** : le programme 2014-2020 possédait un volet « Atténuation du changement climatique » qui visait à soutenir le développement de projets d’énergies renouvelables, y compris des projets citoyens, avec un objectif premier de production d’énergie/de baisse des émissions de GES.
* **Le volet « Gouvernance et information en matière de climat »** permettait de financer des projets de structuration, de mise en réseau, de montée en compétence, d’aménagement administratifs et règlements, etc. Dans ce cadre, la mise en œuvre d’un accompagnement aux projets ENR citoyens pouvait être financé.
* Le **futur volet « Transition énergétique propre »** attendu en 2021, devrait financer des projets en lien avec le développement des énergies renouvelables et de récupération.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées. Les pays voisins étant également dans une optique de développement des EnRR, ces programmes pourraient permettre de faire émerger des projets communs sur cette thématique. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec les EnRR :

* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du réseau transeuropéen d’énergie (RTE-E) ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir les énergies renouvelables ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**UIA :** ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation. Le but est ici de développer des solutions nouvelles ou difficiles à mettre en place pour résoudre des problèmes urbains. La question des projets de développement territoriaux d’énergies renouvelables et/ou de projets citoyens sont finançables via la thématique « Transition énergétique », notamment en visant la mise en place de nouvelles gouvernances, de nouvelles procédures, une mise en réseau innovante, etc. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants. Des actions de promotion/sensibilisation peuvent être inclues dans le projet.

**EU City Facility :** la Facilité européenne pour les villes permet de financer (via une subvention de 50 000€) l’élaboration de concepts d’investissement en lien avec les plans climat/énergie des autorités locales/municipalités. Ces concepts d’investissement peuvent porter sur des sujets liés aux EnRR tels que les infrastructures énergétiques innovantes (par exemple, les communautés énergétiques citoyennes).

**Banque européenne d’investissement :** la BEI propose également des services de conseil, qui pourraient être mobilisés dans le secteur des EnRR, par exemple pour la conception et le déploiement de stratégies urbaines pour des écosystèmes énergétiques territoriaux (URBIS – dispositif pour les autorités urbaines) ou encore dans le domaine de l’efficacité énergétique (ELENA).

# Montée en compétences - Sensibilisation

**Erasmus+**: à travers son **action-clef n°1**, le programme Erasmus+ permet de financer des projets de mobilité pour les apprenants et personnels de l’enseignement scolaire, supérieur, de la formation professionnelle. L’une des priorités transversales du programme est l’environnement et la lutte contre le changement climatique, il pourrait donc permettre aux acteurs de l’enseignement, de la formation et de la jeunesse de financer des projets de mobilité en lien avec ces thématiques et le domaine des énergies renouvelables et de récupération.

**Erasmus+** : à travers son **action-clef n°2**, le programme Erasmus+ permet de financer des projets visant à élaborer et/ou partager des méthodes et des outils de travail innovants dans les domaines de l’éducation, de la formation, la jeunesse et du sport. Ils peuvent être portés par tous les acteurs des domaines cités ci-dessus et doivent avoir une dimension internationale. L’environnement et la lutte contre le changement climatique étant une priorité transversale du programme, il pourrait permettre de financer des projets de coopération visant à former de la main d’œuvre sur ces sources d’énergies.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées et ces projets peuvent comprendre un important volet sensibilisation et/ou montée en compétences des acteurs. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec la formation et la montée en compétence de la main d’œuvre sur les énergies renouvelables et de récupération :

* + Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Améliorer l’égalité d’accès à des services inclusifs et de qualité dans l’éducation, la formation et l’apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience de l’éducation et de la formation à distance et en ligne ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
  + Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Améliorer l'égalité de l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
  + Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
  + Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l’efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
  + Le programme INTERREG VI C pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**LIFE :** le programme LIFE finance par des subventions des projets innovants dotés d’une certaine maturité technologique (à partir du TRL 6 environ) dans le domaine de l’environnement et du climat. Des actions de formation peuvent faire partie intégrante d’un programme LIFE mais en aucun cas elles ne suffisent à elles seules à constituer un projet LIFE.

**Horizon Europe**est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* **Cluster 5**(Climat – Energie – Mobilité) comprend plusieurs thématiques liées à l’implication des citoyens dans la production d’énergie, notamment via leur implication dans les processus de décision, une meilleure compréhension des enjeux, etc. Certains appels (ex : « Clean Energy Transition ») permettent également un paiement aux tiers (ie. A des parties extérieures au partenariat) pour soutenir des projets de production d’ENR.

# Réseaux transnationaux énergétiques

**Mécanismes pour l’interconnexion en Europe (MIE) :** le MIE subventionne des projets structurant les réseaux européens dans les secteurs des transports, de l’énergie et du numérique. Son volet « Energie » finance des projets structurants (contribuant à des projet d’intérêt commun) liés aux réseaux énergétiques ainsi que des projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables. Cet appui prend la forme de subventions aux études et dans certains cas aux travaux.

**Banque européenne d’investissement** **(BEI) – instrument de prêt du MIE :** une partie du Mécanisme pour l’interconnexion en Europe suscité est géré par la BEI et consiste en un instrument de prêt dédié principalement aux secteurs des transports et de l’énergie. Il est possible de combiner les deux volets du MIE sur un même projet (subvention et prêt). Pour l’énergie, les projets visés concernent l’amélioration des infrastructures énergétiques.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est pour la période 2021-2027, seul le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace ainsi que plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse, semble pertinent. En effet, il comporte un objectif « Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du réseau transeuropéen d’énergie (RTE-E) ». D’autres programmes INTERREG (Europe du Nord-Ouest par exemple) pourraient être intéressants car transnationaux et car il comporte des objectifs en lien avec l’énergie mais ils ne sont pas axés spécifiquement sur le développement de réseaux énergétiques.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**Horizon Europe –** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* **Cluster 5** : le programme de travail 2021-2022 comprend plusieurs appels à projet visant à développer les réseaux transnationaux liés à l’énergie, notamment via la Destination « *Sustainable, secure and competitive energy supply* » (p. 227 du programme de travail). Ces appels concernent par exemple la sécurisation des réseaux, le développement des prévisions/modélisations, l’amélioration des synergies politiques, le développement des réseaux internationaux de biocarburants, etc.

# Projets de recherche et d’innovation

**Horizon Europe :** Les énergies renouvelables sont abordées à la fois par le Cluster 4, le Cluster 5 et le pilier III – EIC du programme Horizon Europe.

* Le **cluster 4** vise principalement les ENR dans un but de décarbonation de l’industrie. Dans ce programme on va donc trouver des appels visant à financer des projets internationaux de développement de nouvelles technologies ou de nouveaux process permettant d’électrifier/d’approvisionner les industries en énergies renouvelables. Ce cluster vise principalement les EII (« *Electricity Intensive Industries* ») : béton, papier, acier, etc. mais pas uniquement.
* Le **cluster 5** vise principalement le développement nouvelles technologies ou l’amélioration des technologies existantes via des partenariats internationaux et l’implication de toutes les parties prenantes dans la chaine de valeur. Ces projets visent à développer les nouvelles énergies (hydrogènes, biocarburants, photovoltaïques nouvelle génération, etc.), leurs réseaux, les politiques et règlements associés, etc. Il est à noter qu’un appel spécifique visant le développement de la géothermie, y compris la réduction des risques sismiques et l’engagement citoyen, est compris dans ce cluster.
* **L’instrument EIC** du pilier III est un instrument à destination principalement des PME et start-up (70% du budget leur est dédié) afin de soutenir des projets sur toute leur échelle de développement (TRL 3 à 9), sur des sujets ouverts, visant principalement à développer des innovations disruptives permettant de créer de nouveaux marchés et de soutenir l’excellence européenne.

**LIFE :** le programme LIFE finance par des subventions des projets innovants dotés d’une certaine maturité technologique (à partir du TRL 6 environ) dans le domaine de l’environnement et du climat. Son nouveau volet « Transition énergétique propre » attendu en 2021, devrait financer des projets en lien avec le développement des énergies renouvelables et de récupération.

**UIA**: le but même de ce programme est d’aider les autorités urbaines à résoudre des problématiques propres à ces milieux via le financement de la « prise de risque » que représente le une innovation. Le but est ici d’aider les autorités urbaines à développer des solutions nouvelles. La question des énergies renouvelables fait l’objet d’une thématique dédiée « Transition énergétique ». Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants.

**Fonds pour l’innovation ou *Innovation Fund* :** le Fonds pour l’innovation finance des projets phares hautement innovants permettant de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le domaine des technologies bas carbone pour les industries à forte intensité énergétique, les énergies renouvelables, le captage, l’utilisation et le stockage du carbone et le stockage de l’énergie. Il s’adresse à des innovations suffisamment matures pour être mises sur le marché pendant la durée du projet.

**Banque européenne d’investissement (BEI) :** l’instrument dédié de la BEI,*InnovFin Energy Demo Projects*, appuie des projets de démonstration liés à l’énergie. Il doit s’agir de projets très innovants en phase pré-commerciale. InnovFin propose des financements sous la forme de prêts, garanties ou apports en fonds propres, mais aussi des services de conseil pour les projets qui ne seraient pas encore prêts pour l’instruction de leur financement.

# A savoir

En plus de ces programmes de financement spécifiques, d’autres initiatives existent qui pourraient permettre de financer des projets liés aux énergies renouvelables et de récupération.

* Dans le cadre du plan de relance *Next Generation EU* par exemple, et surtout de son initiative phare « Facilité pour la relance et la résilience » des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été fixés par les plans nationaux de relance, que l’Etat sera obligé d’atteindre s’il souhaite obtenir les financements liés. Dans le cadre du plan national de relance français, plusieurs dispositions concernent le secteur des énergies renouvelables, et notamment l’hydrogène. Le plan national français peut être trouvé [ici](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf).

La France devrait ainsi recevoir 40 milliards d’euros de subvention au titre de la Facilité, qui participeront au financement des 100 milliards d’euros du plan France Relance.

* Le Fonds de Transition Juste, nouvelle composante intégrée au Programme opérationnel FEDER-FSE (désormais FEDER-FTJ-FSE+), vise à accompagner les départements de Moselle, Meurthe-et-Moselle et Haut-Rhin dans leur reconversion économique via des investissements dans les entreprises, le soutien à la recherche et à l’innovation, les énergies propres et l’économie circulaire. Les investissements dans des infrastructures pour des énergies propres et plus abordables, et dans les énergies renouvelables pourront bénéficier d’un appui du FTJ. Plus d’informations [ici](https://europe-en-lorraine.eu/mise-a-disposition-des-documents-relatifs-au-programme-feder-ftj-fse-du-grand-est-et-du-massif-des-vosges-2021-2027/). (*NB : à la date d’établissement de cette fiche – juin 2021 – les documents définitifs ne sont pas encore adoptés, ces informations sont sujettes à modification*.)
* Le fonds public privé [*European Energy Efficiency Fund*](https://www.eeef.lu/home.html) alimenté par la Commission européenne, la Banque européenne d’investissement ainsi que des partenaires privés, finance également des projets dans le domaine de l’efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Il peut financer des acteurs publics (villes – comme la Ville de Rennes – universités…) comme privés pour leurs démarches dans ces domaines, notamment via des prêts ou apports en capitaux.

Un benchmark des projets financés sur ce sujet peut être trouvé ici. Voici un résumé :

| Sous-domaine à enjeux | Programme | Intitulé du projet et référence | Chef de file | Contribution européenne | Site internet |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Energies renouvelables et de récupération** | | | | | |
| **Développement d'écosystèmes énergétiques complets & smart-grids** | Urban Innovative Action | CoRDEES - Co-Responsibility in District Energy Efficiency & Sustainability | Ville de Paris | 4 364 796,48 € | [Lien](https://www.uia-initiative.eu/fr/uia-cities/paris) |
| MIE Energie | ACON Smart networks  10.4-0017-CZSK-WM-18 | Západoslovenská Distribučná, as (Slovaquie)  https://www.zsdis.sk/  EG.D as (République tchèque)  https://www.eon-distribuce.cz/ | 91 237 868,00 € | [Lien](https://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility/cef-energy/10.4-0017-czsk-w-m-18) |
| FCH-JU | HEAVENN - Hydrogen Energy Applications for Valley Environments in Northern Netherlands | STICHTING NEW ENERGY COALITION | 20 000 000,00 € | [Lien](https://cordis.europa.eu/project/id/875090) |
| **Projets de R&D** | H2020 | LOLABAT - Long LAsting BATtery System | CY CERGY PARIS UNIVERSITE | 7 080 216,25 € | [Lien](https://cordis.europa.eu/project/id/963576) |
| H2020 | BOOSTER - Boost Of Organic Solar Technology for European Radiance | Armor SA | 6 106 623,75 € | [Lien](https://cordis.europa.eu/project/id/952911) |
| **Réseaux transnationaux énergétiques** | MIE Energie | Implementation of the SINCRO.GRID PCI – Phase 1 | ELES, Ltd., Electricity Transmission System Operator (ELES) | 40 489 013,00 € | [Lien](https://www.sincrogrid.eu/en) |
| **Acceptabilité sociale des EnR et projets EnR citoyens** | INTERREG Europe du Nord-Ouest | [ECCO - Creating new local Energy Community Co-Operatives](https://epv.enr-citoyennes.fr/projet-territoire/projet-interreg/) | Innovatiesteunpunt voor Landbouw en Platteland (Centre de soutien à l'innovation) | 3 734 112,34 € | [Lien](https://www.nweurope.eu/projects/project-search/ecco-creating-new-local-energy-community-co-operatives/) |
| **Formation à ces sources d'énergie et montée en compétences** | INTERREG ALCOTRA | CBET - Formation Energétique Transfrontalière | ISTITUTO D'ISTRUZIONE SUPERIORE STATALE ERASMO DA ROTTERDAM | 1 697 841,00 € | [Lien](https://cbet-energytraining.eu/fr/accueil/) |
| **Méthanisation** | LIFE | LIFE SMART AgroMobility - Processing of livestock waste, for the production of biomethane for use in agricultural vehicles and biofertilizers | UNIVERSIDAD POLITCNICA DE MADRID | 1 237 605,00 € | [Lien](https://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=search.dspPage&n_proj_id=7565) |